

BÉNÉFICIEZ D'UN
REVENU
SUPPLÉMENTAIRE
TOUT EN RESTANT
CHEZ VOUS !



VIAGER



**Une solution pour vivre
confortablement
aujourd'hui et demain**



10-7 VIAGER

www.10-7GROUP.com

info@10-7immo.com

Connaissez-vous le viager ?

Le "bouquet", de quoi s'agit-il ?

Le "bouquet" fait référence à un capital de départ versé par l'acquéreur au propriétaire au moment de la conclusion de l'opération.

Que représente la "rente" ?

Une "rente" est un paiement périodique effectué par l'acheteur (débirentier) au vendeur (crédirentier) après la conclusion de la vente. Concrètement, le débirentier s'engage à verser une somme régulière au crédientier jusqu'à son décès ou pour une durée maximale fixée.

Revenu supplémentaire régulier

Le vendeur reçoit une rente viagère, qui lui assure un revenu régulier en plus de sa pension ou d'autres sources de revenus.

Droit d'usage et d'habitation

Dans de nombreux cas de vente en viager, le propriétaire conserve le droit d'habiter le logement aussi longtemps que souhaité. Cela lui permet de continuer à vivre dans son environnement familial sans devoir déménager.

AVANTAGES POUR LE VENDEUR

Optimisation fiscale : imposition avantageuse

En vendant à un particulier, les revenus supplémentaires ne seront pas taxés, les rentes viagères n'étant pas considérées comme un revenu. Elles ne réduisent donc pas les avantages sociaux éventuels du propriétaire.

Entretien à la charge de l'acheteur

Dans une vente en viager, l'acheteur prend à sa charge les grosses réparations. Cela soulage le vendeur des frais importants. Le vendeur aura à sa charge les frais d'entretien du bien, comme s'il était locataire.

Nous contacter :



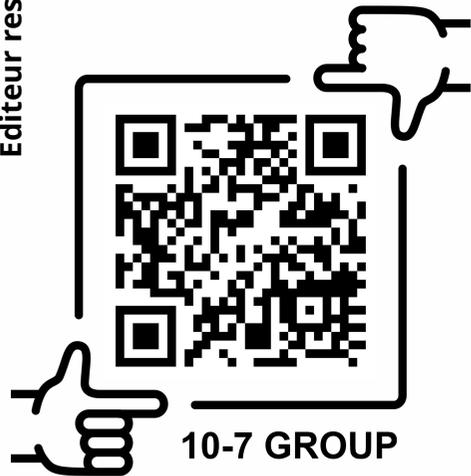
info@10-7immo.com



+32 467 19 90 30



Rue Darwin 49A
1050 Ixelles



10-7 GROUP

www.10-7group.com

